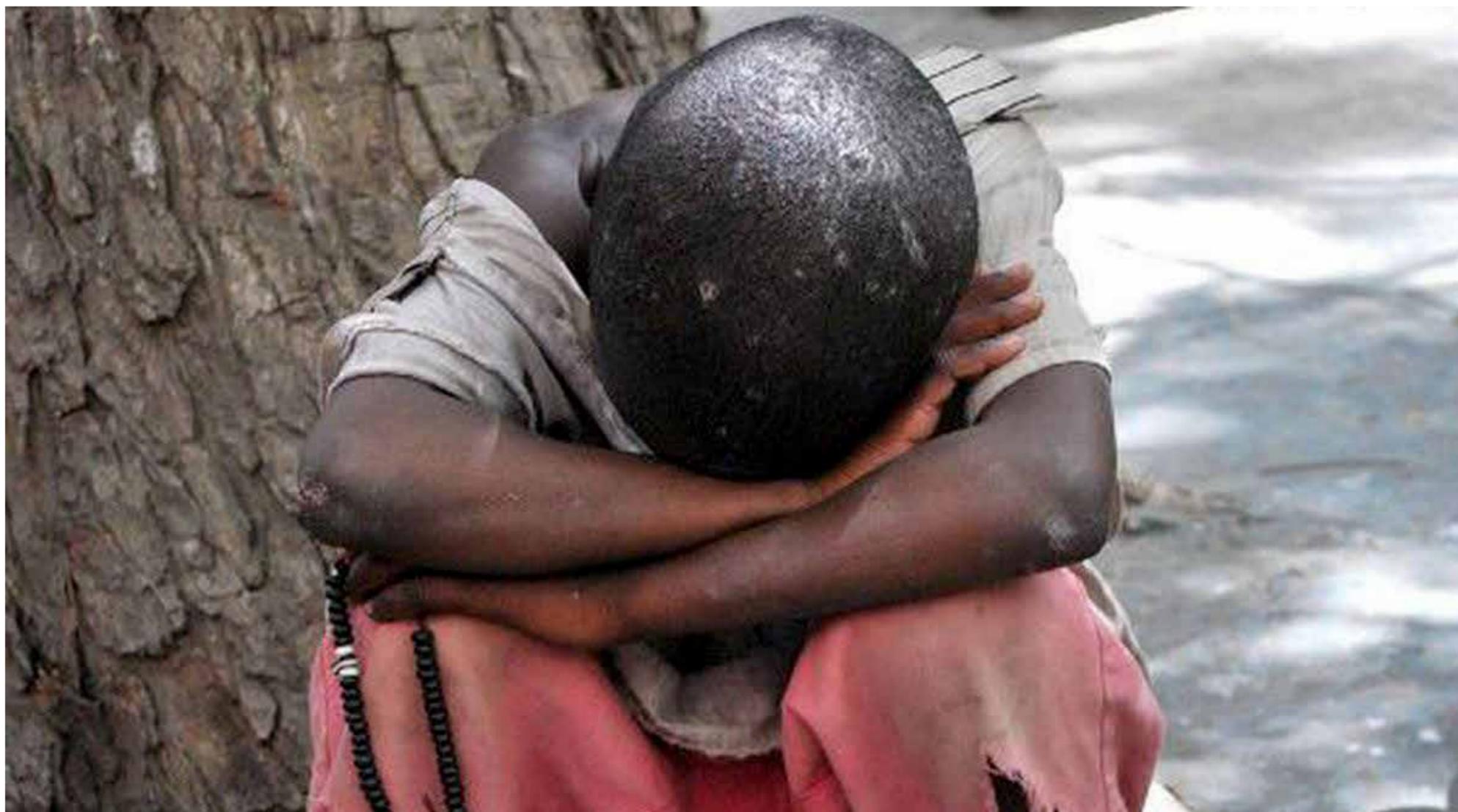




Enfants de pères inconnus (page 3)

Ces innocents délaissés



Toute décision concernant un enfant doit tenir pleinement compte de l'intérêt supérieur de celui-ci.

ECONOMIE

ENVIRONNEMENT

GENRE



Maïs

Quand le gouvernement s'immisce dans la fixation des prix (page 4)



Communes Rugombo et Buganda

Les collines Murambi et Rusiga menacées par le phénomène de glissement... (page 5)



Handicap

Le handicap physique n'est pas une fatalité (page 7)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

Editorial Une mesure inopportune



Benjamin Kuriyo,
Directeur de publication

Le fait de forcer les mères célibataires à dénoncer les auteurs des grossesses enfrent en quelque sorte les droits des femmes. Certes, les pouvoirs publics ont la bonne volonté d'en

découdre avec le phénomène de pères inconnus, mais le recours à la force aura des retombées négatives sur le vécu quotidien des mères célibataires. Lors d'une séance de questions orales adressées à la ministre de la Santé, un sénateur a enfoncé le clou. Pour lui, les sages-femmes devraient exiger aux mères célibataires de dénoncer les auteurs des grossesses durant l'accouchement. A défaut de quoi, elles ne bénéficieront point des avantages liés à l'accouchement tels que prescrits dans la politique de gratuité des soins. Cette pratique dangereuse expose les futures mamans à des conséquences graves. Cela peut faire exploser les cas mortalité infantile ou les maladies postpartum. Les médecins doivent exercer librement leur métier. Ils ont prêté serment avant d'exercer. Ainsi, ils sont tenus de respecter toutes les

personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination de par leur état ou leurs convictions. De plus, ledit serment les oblige d'intervenir pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, le médecin ne fera jamais usage de ses connaissances contre les lois de l'humanité. D'où les autorités devraient rester en dehors du métier et laisser les médecins accomplir leur noble mission.

L'idée de forcer les mères célibataires à dénoncer les auteurs des grossesses a été annoncée par le ministre de l'Intérieur en personne l'année dernière. « Nous allons forcer leurs mamans à révéler les pères de ces enfants, car sûrement qu'elles les connaissent », a fait savoir Martin Niteretse, ministre

de l'Intérieur lors d'une rencontre avec les gouverneurs des provinces. Il a même interdit aux agents d'état civil d'enregistrer les enfants à pères inconnus dans les registres d'Etat civil. Une mesure qui a eu un écho négatif dans l'opinion. Les points de vue divergent. Certains arguent que forcer les mères célibataires à révéler les auteurs de leurs grossesses comme le souhaite le ministre de l'Intérieur est une excellente initiative. Cela pourrait rétablir dans leurs droits ces enfants qui risquent de porter pendant toute leur vie le chagrin de ne pas connaître leurs pères. D'autres disent que cela pourrait causer plus d'ennuis que de bien.

L'autre souci est que l'obligation de dénoncer l'auteur d'une grossesse pourrait faire qu'une personne soit accusée injustement d'être le

père de l'enfant. Une fille sur un lit d'accouchement pourrait souffrir doublement. Les cas d'abus sexuels sont légion dans les ménages. La contrainte à dénoncer l'auteur présumé avant d'accoucher serait de remuer le couteau dans la plaie encore fraîche et provoquer des traumatismes à la future maman. Qu'en est-il des domestiques abusées par leurs patrons ? Auront-elles le courage de les dénoncer ? Et qui va les protéger contre les représailles des auteurs véreux de leurs grossesses. Pour les experts, le seul test qui peut révéler le vrai père de l'enfant c'est le test ADN. Or, peu de structures sanitaires en disposent et on ne peut pas y recourir sans l'avis préalable du procureur. Une fois en vigueur, la mesure risque de bafouer encore une fois les droits des enfants et des mères célibataires.

Cote d'Ivoire, Pays hôte de la 34^{ème} édition de la CAN

Il se déroulera du 13 janvier au 11 février 2024 en Côte d'Ivoire la 34^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN). Cette compétition alignera 24 équipes réparties en 6 groupes. Le groupe A comprend la Côte d'Ivoire, la Guinée Equatoriale, la Guinée Bissau et le Nigeria. Le groupe B est composé du Cap Vert, de l'Egypte, du Ghana et Mozambique. Le groupe C est constitué par le Cameroun, la Gambie, la Guinée et le Sénégal. L'Algérie, l'Angola, le Burkina Faso et la Mauritanie feront partie du groupe D. Le groupe E est composé de l'Afrique du Sud, du Mali, de la Namibie et Tunisie. Tandis que le Maroc, la RD Congo, la Tanzanie et la Zambie constituent le groupe F. Signalons que le match d'ouverture opposera ce samedi 13 janvier, la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau. Il aura lieu au stade Alassane Ouattara d'Abidjan.

IDA approuve pour le pays trois sortes de dons

Le Conseil d'Administration de l'Association Internationale de Développement (IDA) a approuvé mercredi le 10 Janvier 2024 un don de 50 millions USD en faveur de la République du Burundi pour le projet de financement additionnel des centrales hydroélectriques de Jiji et Mulembwe.

A la même date, il a également approuvé pour le pays un don de 42 millions USD pour le financement additionnel du projet d'appui aux fondations de l'économie numérique et un don de 40 millions USD pour le projet d'accès au financement pour l'importation des produits stratégiques.

Encore des inondations à Gatumba



Les habitants de la zone Gatumba en commune Mutimbuzi dans la province de Bujumbura sont dans une désolation incommensurable suite aux inondations qui refont surface depuis dimanche le 7 janvier 2024. Les infrastructures tant publiques que privées sont sous l'eau dans pas mal de quartiers de cette zone. Certaines de ces infrastructures se sont même effondrées suite à cette catastrophe. Les habitants n'ont pas où loger. Ils sont exposés à pas mal de déconvenues. Notons qu'aujourd'hui cette situation tire origine dans les fortes pluies qui s'observent depuis le mois de septembre 2023 jusqu'actuellement comme l'IGEBU l'avait annoncé ces derniers jours. Cet institut avait précisé qu'il y aura des précipitations supérieures à la normale.

Les frontières burundo-rwandaïses refermées



Après environ une année et 10 mois de réouverture des frontières terrestres entre le Rwanda et le Burundi, ce dernier vient de décider de refermer encore une fois ces frontières ce jeudi 11 janvier 2024.

L'annonce a été faite dans la province de Kanyanza au Nord du pays par Martin Niteretse, ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique. Kigali est accusé par Gitega de mauvais voisin et de soutenir le mouvement rebelle « Red Tabara ».

Kigali a directement réagi regrettant la fermeture unilatérale de la frontière terrestre par le Burundi.

Dans un communiqué du gouvernement, Kigali signale avoir appris la décision de fermer à nouveau les frontières par le Burundi sur les ondes des médias. La décision qualifiée de malheureuse par Kigali restreindra la libre circulation des personnes et des biens entre les deux pays et violera les principes de coopération régionale et d'intégration de la Communauté Est Africaine (CEA), selon toujours le même communiqué.

Six ans après la fermeture des frontières terrestres entre les deux voisins, ces frontières avaient été rouvertes en mars 2022.

BurundiEco

C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design

Référence CNC : 100/CNC/236/2012

Parution le vendredi
Directeur de publication et
Rédacteur en chef :

Benjamin Kuriyo

Rédacteur en chef adjoint :

Mélance Maniragaba

Service commercial :

+257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 12 Janvier 2024

Sources : BRB/www.brb.bi

Monnaies étrangères	Marché officiel	
	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2835	2880
Euro	3112	3162
Shi. Kenyan	17,8595	18,1476
Shi. Tanzanien	1,1273	1,1455
Shi. Ougandais	0,7461	0,7581
Fr Rwandais	2,2400	2,2762

Enfants de pères inconnus : privés de tous les droits malgré eux

La mesure de non enregistrement à l'état civil des enfants de pères inconnus reste en vigueur. Et cela malgré les suggestions de son amélioration par les différentes parties prenantes. Dans certaines communes comme Mugongomanga de la province de Bujumbura, les conséquences de cette mesure commencent à se manifester

L'administrateur de la commune Isale déplore qu'ils n'ont plus la permission d'enregistrer les enfants de « pères inconnus » à l'état civil. Selon cette autorité, les conséquences de cette mesure se sont déjà manifestées dans cette commune. Comme elle l'explique, puisque ces enfants n'ont plus droit à l'extrait d'acte de naissance, cela fait qu'ils n'ont non plus droit à la gratuité des soins. Et parfois les soins de santé de ces enfants se retrouvent à la charge de la commune, étant donné que dans la plupart des cas, leurs parents vivent dans la précarité. Elle demande au gouvernement de faire le tout possible pour que ces enfants ne soient pas victimes des fautes qu'ils n'ont pas commises.

Cela se passe après que le ministre de l'Intérieur ait pris au mois de juin 2023 une mesure interdisant l'enregistrement à l'état civil des enfants de pères inconnus. Cette mesure qui semblait rétablir dans leurs droits ces enfants a inquiété plus d'un. Les défenseurs des

droits de l'enfant n'ont pas cessé de demander que cette mesure soit révisée pour le bien de l'enfant.

La mesure en soi n'était pas mauvaise

La FENADEB salue la mesure prise par le gouvernement du Burundi car, selon elle, cette mesure viendrait protéger l'enfant conformément à l'article 3 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant. Celui-ci dispose que toute décision concernant un enfant doit tenir pleinement compte de l'intérêt supérieur de celui-ci. Comme l'explique Ferdinand Simbaruhije, porte-parole de la FENADEB, l'Etat doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires quand ses parents ou les autres personnes responsables de lui en sont incapables.

« Si l'enfant parvient à connaître son père, cela lui permettra de recouvrer ses droits lui reconnus par les différents instruments nationaux de protection de l'enfant, notamment la Constitution de la République du Burundi, le code des personnes et de la famille, etc. Mais aussi par les instruments internationaux de protection de l'enfant, dont la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE en sigle) », fait-il savoir. Il s'agit entre autres des droits au nom, à la scolarisation, à la circulation et à l'éducation.

Son amélioration est plus que nécessaire

Selon ces défenseurs des droits de



Ferdinand Simbaruhije, chargé de la communication à la FENADEB : « Il faut que le Gouvernement identifie et analyse cas par cas la situation de ces enfants afin d'éviter que l'enfant soit doublement victime ».

l'enfant, cette mesure nécessite une amélioration. Comme l'explique Simbaruhije, l'enregistrement systématique des enfants à l'état civil est l'idéal des choses. Néanmoins, il sied de signaler que les enfants ne sont pas conçus de la même façon. Il y a des enfants issus du viol ou dont leur mère vit avec une maladie mentale pour lesquels l'enregistrement n'est pas facile. Et si cette mesure s'appliquait à la lettre, ces enfants n'auront aucun droit.

A part qu'ils ne jouiront 'auront pas d'une reconnaissance juridique, ils n'auront pas le droit aux soins de santé, à la scolarisation, au mariage etc. Puisqu'il n'aura pas droit à l'identité, il n'aura pas non plus droit aux documents de voyage, donc pas droit à la circulation. Pour M. Simbaruhije, il faudrait que l'intérêt supérieur de l'enfant prime. « Il faut que le Gouvernement identifie et analyse cas par cas la situation de ces enfants afin d'éviter que l'enfant soit doublement victime », suggère-t-il.

Selon toujours lui, le Gouvernement devrait initier des tests ADN dans les hôpitaux et les subventionner pour qu'ils soient accessibles à tous les citoyens burundais. En plus de cela, le gouvernement devrait rendre accessible l'enregistrement systématique des enfants à l'Etat civil pour qu'il n'y ait plus d'enfants qui soient privés de ce droit fondamental.

Florence Inyabuntu

DEVELOPPEMENT

Des mesures strictes pourront être prises pour maîtriser la démographie

Des mesures pour maîtriser la démographie galopante pourront être prises après la proclamation des résultats du recensement général de la population, de l'habitat et de l'agriculture en cours. Un effectif d'enfants à mettre au monde par couple pourra être fixé. Et le couple qui le dépassera se chargera de la prise en charge des enfants additionnels

Après avoir pris connaissance des résultats du recensement général de la population, de l'habitat et de l'agriculture en cours, le gouvernement compte prendre certaines mesures dans l'objectif de maîtriser la démographie qui est en train de prendre une allure inquiétante.

Cela a été précisé par le chef de l'Etat Evariste Ndayishimiye le 29 décembre 2023 lors de l'émission publique.

Selon lui, c'est impossible de prendre en charge 10 enfants en leur donnant de quoi manger et du minerval. Ce n'est pas non plus facile de leur trouver un logement. Il explique que les conflits auxquels nous assistons aujourd'hui sont les conséquences de l'explosion démographique dans notre pays.

C'est pour cela que des mesures vont être prises pour freiner cette hémorragie. A titre illustratif, il a fait savoir qu'on pourra imposer des taxes aux parents qui vont dépasser deux enfants. Le troisième enfant ne sera pas pris en charge par l'Etat.

C'est son parent qui va lui payer



Des mesures pour maîtriser la démographie galopante pourront être prises après la proclamation des résultats du recensement général de la population, de l'habitat et de l'agriculture en cours.

les soins de santé et les frais scolaires. Selon lui, ce sont de telles mesures qui sont envisagées pour décourager ceux qui mettent au monde beaucoup d'enfants.

Des chiffres alarmants

Selon Aloys Kamuragiye et Déogratias Buzingo, dans leur livre intitulé « Maîtriser la croissance de la population pour profiter du dividende démographique en Afrique subsaharienne », les statistiques de la démographie sont alarmantes. La population du Burundi estimée à 11 millions

d'habitants en 2017 pourrait se situer entre 20 et 25 millions d'habitants en 2050.

L'autre exemple typique est celui d'une étude menée par UNFPA en collaboration avec le gouvernement du Burundi dans les provinces de Kayanza et de Gitega.

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2008, la population de Kayanza était estimée à 585.412 habitants tandis qu'en 2020 elle s'élevait à 900 mille habitants. Dans la province de Gitega, la population est passée

de 725.223 habitants en 2008 à 1 million 100 mille habitants en 2020.

Les statistiques montrent également que dans 20 ans, la population de la province de Gitega se situera aux environs de 2 millions d'habitants.

Quand la limitation des naissances à elle seule ne suffit pas

Pour inverser la tendance, ces experts suggèrent la limitation des naissances couplée avec l'investissement dans la qualité de la

population. Dr Kamuragiye explique que le pays doit investir coûte que coûte dans certains secteurs, notamment dans le développement humain. A ce propos, il a indiqué qu'une femme instruite fait moins d'enfants et contribue beaucoup plus à l'économie du ménage et celle du pays.

Comme conséquences, ces experts font savoir que la croissance démographique exerce une pression sur les maigres ressources naturelles et financières du pays mais aussi sur les infrastructures socio-économiques.

La malnutrition est passée à 50% au niveau des enfants et le taux de pauvreté est passé à 75% dans plusieurs provinces. L'accès difficile à la scolarisation, les effectifs pléthoriques des élèves dans les salles de classe, le manque d'équipements comme les bancs-pupitres sont également des conséquences de la démographie galopante.

Et d'ajouter l'émiettement des exploitations agricoles des ménages et la raréfaction des terres cultivables, des pâturages et des terrains à bâtir. A titre illustratif, la superficie des pâturages est passée de 682 971 ha en 1996 à 482 947 ha en 2009. Ente autres conséquences de la démographie galopante, on peut citer la multiplication des conflits fonciers, la dégradation de l'environnement, la pression sur les infrastructures privées et communautaires ainsi que sur l'organisation des services sociaux.

Notons que c'est grâce à la maîtrise de la démographie que le pays accèdera au développement.

Jean Marie Vianney Niyongabo

Quand le gouvernement s'immisce dans la fixation des prix

Le prix d'1 kg de grains de maïs sec chez le producteur passe de 680 FBu en 2021 à 1700 FBu en 2024, soit une augmentation de 250% dans trois ans. Cela intervient au moment où il est déconseillé aux pouvoirs publics de s'inviter dans la fixation des prix pour des produits non stratégiques. Ce défi est loin aussi d'être relevé dans la filière pomme de terre



La fixation des prix par les pouvoirs publics pourraient favoriser les producteurs au détriment des consommateurs.

Deux ministères, en l'occurrence celui en charge de l'agriculture et celui en charge du commerce ont proclamé dans l'après-midi de ce mardi 9 janvier 2024 le prix au producteur d'un kg de grains de maïs. Celui-ci est fixé à un minimum de 1 700 FBu. Le prix du kg de grains de maïs sec est projeté par après par les deux ministères sur le marché au détail à 2 000 FBu. Cela lors de la revente des quantités stockées par les ministères concernés, par l'Agence Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (ANAGESSA) et par les privés détenant des hangars de stockage bien aérés dans les provinces.

La fixation de ce prix dit rémunérateur par le gouvernement a été prise, selon le même gouvernement, dans le but de renforcer non seulement les efforts des agri-éleveurs, mais aussi de rendre ceux-ci plus professionnels et de leur permettre d'avoir de l'argent dans leurs poches.

Sauter du coq-à-l'âne ?

En février 2021, le gouvernement burundais avait fixé le prix d'un kg de maïs sec à 680 FBu. Il se référait au coût de production qui était évalué à 550 FBu par kg. Aujourd'hui, ce coût est estimé à 1553 FBu.

Chantal Nikwibatanga, habitant la zone Kinama au Nord de la capitale économique Bujumbura est pessimiste et voit en cette fixation de prix une probable montée des prix sur le marché. Pour elle, le prix d'un kilo de grains de maïs sec pourra arriver à 2 500 FBu.

L'approvisionnement des stocks des denrées alimentaires est souvent perturbé.

En mars 2021, le gouvernement avait interdit l'importation des grains et de la farine de maïs. La mesure a été levée une année après. Par ailleurs, ce n'est pas seulement le prix du maïs qui a été fixé. En juillet 2021, les prix de la pomme de terre, du riz, du haricot, des oignons rouges, des oignons blancs avaient également été fixés.

Les grains de maïs sec collectés par l'ANAGESSA ont par la suite pourri dans ses stocks. Ce qui a valu au mois d'octobre 2022 la suspension au directeur général de cette agence.

Cependant, en mai 2022, dans une publication de Burundi Eco, Léonidas Ndayizeye, chercheur et enseignant à l'université du

Burundi avait signalé qu'il est déconseillé aux pouvoirs publics d'intervenir dans la fixation des prix. Et cela si ces produits ne sont pas stratégiques.

Il faisait référence au libéralisme économique. « Le gouvernement peut fixer et soutenir un prix qui est soit supérieur, soit inférieur à celui qui serait fixé par le marché si l'Etat n'était pas intervenu », explique-t-il avant d'informer que les producteurs pourraient être favorisés au détriment des consommateurs.

Dans les questions orales du mois d'août 2023 à l'hémicycle de Gitega, les sénateurs ont trouvé normal que le gouvernement régule les prix des produits stratégiques. Malgré cela, ils se sont inquiétés de la volonté du gouvernement d'intervenir dans l'harmonisation des prix à l'échelle nationale alors qu'il ne maîtrise pas les facteurs de production. Et de recommander de laisser le marché s'autoréguler pour ne pas décourager les opérateurs économiques sur l'ensemble de la chaîne de valeurs.

La pomme de terre n'est pas épargnée

Ce qui se remarque dans la filière riz se voit également dans la filière pomme de terre.

D'après le Plan National Semencier de 2022, deuxième édition, pour parvenir à un monde libéré de la faim d'ici 2030, il y a un besoin d'une augmentation constante de l'ordre

de 60% de la production alimentaire, d'aliments à la fois nutritifs et sains et produits d'une façon respectueuse l'environnement. Selon ce document, la voie la plus efficace de tendre vers cet objectif consiste à améliorer la productivité de manière durable. D'où l'utilisation des semences de qualité.

Le document signale que le processus de traitement des semences porte sur le séchage, le battage, le pré-nettoyage, le nettoyage, le calibrage par taille, le poudrage ou enrobage en cas de besoin, le contrôle de qualité, le conditionnement, l'emballage et l'étiquetage. Et de déplorer : « Au Burundi, rares sont les producteurs et multiplicateurs des semences qui exécutent toutes les étapes de ce processus ».

Dans la filière pomme de terre par exemple, les quantités de semences restent insignifiantes par rapport au tonnage demandé. Par ailleurs, les institutions de recherche produisent les semences de première génération (semences de souche et de pré-base). A leur tour, les multiplicateurs des semences devraient réaliser les étapes suivantes (semences de base et semences certifiées). Au lieu de les mettre sur le marché comme semences, ils les vendent comme des aliments. Ce qui bloque la chaîne de valeur.

Mélance Maniragaba

ECONOMIE

Pourquoi le Burundi est-il si pauvre ?

Le Burundi se meurt. Cette phrase est tirée de la conclusion d'une analyse d'un économiste intitulée « POURQUOI LE BURUNDI EST-IL SI PAUVRE ? ». Le travail relève les causes profondes de la pauvreté en mettant un accent particulier sur les défaillances des pouvoirs publics qui se sont succédé, mais surtout les réformes qui n'ont pas été entreprises ou qui l'ont mal été. L'heure est aujourd'hui au changement, selon lui



Les causes de la pauvreté au Burundi sont multisectorielles. Les réformes doivent être aussi multisectorielles.

André Nikwigize, l'économiste auteur de l'analyse avance 10 causes principales qui font que le pays sombre dans une pauvreté sans précédent. Pour cet économiste, les causes de la pauvreté sont multisectorielles et interdépendantes. Avec des chiffres, il montre qu'au fur des années la situation a empiré. Des réformes immédiates qui répondent aux besoins des Burundais sont plus que nécessaires. Et il dit : « Les problèmes du Burundi seront réglés par les Burundais eux-mêmes ».

Une démographie qu'on n'a pas su rentabiliser

Ce n'est qu'un secret de polichinelle. Le Burundi est l'un des pays ayant une forte densité de population dans le monde. Nikwigize revient sur ce point avec des chiffres : la population burundaise est passée de 2,8 à 12,9 millions d'habitants entre 1962 et 2022. Sur une superficie cultivable de 25.700 km², la densité démographique est passée de 109 habitants par km² en 1962 à 501 habitants par km² en 2022.

Par conséquent, cette démographie galopante a fait que les terres cultivables disponibles se dégradent progressivement. « Le Burundi s'est engagé dans des pratiques agricoles médiocres, la déforestation, la surexploitation des terres cultivables et des herbages qui épuisent la fertilité de la terre et sèment les graines de la faim », indique-t-il. Cette situation favorise à son tour la faim, la malnutrition et les maladies y relatives.

Toutefois, l'académicien trouve que la démographie, si elle est bien maîtrisée ne devrait pas constituer une menace. Et par maîtrise, il ne

veut pas dire limiter les naissances, mais plutôt en tirer profit. « Le Burundi pourrait bénéficier énormément de la capture de son dividende démographique et tirer des millions de Burundais de la pauvreté à condition d'investir dans la formation et l'augmentation des capacités de la jeunesse, d'autonomiser les femmes, d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales ».

L'investissement relégué aux oubliettes

Dans cette analyse, Nikwigize évoque le fait de privilégier les

dépenses publiques au détriment de l'investissement privé sauf si ce dernier ne profite qu'à certains dirigeants. Il montre la réticence de l'investisseur étranger suite aux facteurs qui sont instaurés, notamment les interférences des politiciens dans les affaires du secteur privé, la justice qui ne protège pas les investissements privés, ainsi que la corruption.

Plus de 90% des Burundais exercent l'agriculture comme leur activité principale. Cependant, l'économiste Nikwigize montre que l'investissement dans ce secteur a été mis au bas de l'échelle. Il expose par exemple que gouvernement investit à peine 8% du budget national dans l'agriculture contre 22% en 1985. Par la suite, ce secteur a contribué pour 33% comme valeur ajoutée au PIB national en 2022 alors qu'il était à 68% en 1985. Une cause valable des crises alimentaires et de l'extrême pauvreté dans laquelle baigne le pays selon lui.

Nikwigize trouve que c'est une erreur politique fondamentale que le Gouvernement dépense actuellement d'énormes sommes d'argent sur le budget national pour l'élevage des lapins, mais délaisse les cultures vivrières et d'exportation.

Victime d'une mainmise de l'extérieur

Le Burundi a longtemps dépendu de l'extérieur pour financer son commerce extérieur, pour alimenter ses réserves en devises et son investissement, soit par des dons ou par des prêts des partenaires au développement et des institutions financières internationales. Et, malgré l'annulation de certaines dettes, les montants de la dette

extérieure restent importants, analyse-t-il. Dans cette analyse, ce professeur d'université montre qu'il suffit que, pour des raisons politiques et/ou de mauvaise gouvernance, les donateurs extérieurs ferment les robinets pour que le chaos s'installe.

Pas que cela. Quand il s'agit d'entreprendre des réformes de transformation de l'économie, ces dernières sont dictées et imposées par ces institutions internationales qui conditionnent leurs appuis financiers. La main qui donne, c'est la main qui possède, dit-on. Malheureusement, conclut l'économiste, l'expérience a montré que les réformes imposées de l'extérieur ne répondent pas nécessairement aux préoccupations de la population

Dans son analyse, il évoque aussi un système éducatif inadéquat aux besoins de développement national, la persistance des tensions politiques et des meurtres des populations civiles, la mauvaise gouvernance et le manque de transparence de l'administration mais encore le fait que le citoyen n'est pas considéré comme acteur et bénéficiaire du développement.

Pour lui, tous ces facteurs ont enfoncé le pays dans une pauvreté sans précédent. Et il conclut : « il est temps que le Gouvernement du Burundi entreprenne des réformes qui répondent réellement aux préoccupations des populations, par les populations et pour les populations, dans un cadre de concertation démocratique ».

Dona Fabiola Ruzagiriza

Cibitoke : Quand les sites miniers ne sont pas remis en bon état

Le bureau du gouverneur de la province de Cibitoke déplore le fait que les sites miniers ne sont pas remis en bon état après exploitation comme le stipule le code de l'environnement. Les conséquences sont fâcheuses. Les fosses sont devenues comme des piscines. Le risque d'accident est imminent, car les enfants ont tendance à y aller pour nager. Les détails dans ce numéro

Ils utilisent aussi des motopompes servant à pomper l'eau qui se trouve dans les mines, surtout que c'est pendant la saison des pluies.

Dans un entretien avec ces orpailleurs, il est ressorti qu'ils se réveillent toujours très tôt le matin pour aller chercher de l'Or. «Je me présente toujours à 7h à ce site pour extraire l'Or afin que je puisse gagner le pain quotidien», fait savoir Daniel Yamuremye, orpailleur à cet endroit.

Selon lui, c'est un travail qui n'est pas pour tout le monde, car il est très pénible. Déo Habonimana, âgé de 23 ans abonde dans le même sens. «Nous creusons des fosses pendant toute la journée sans gants, ni bottines de protection à la recherche des minerais. C'est un travail qui nous expose au danger. Il y a beaucoup de risques d'accidents et de maladies», explique-t-il.

Les normes environnementales ne sont pas respectées

Le pire est que ces orpailleurs indiquent qu'ils ne veillent pas au respect des normes environnementales. Leur devoir se limite seulement à chercher de l'or.

Selon Samson Ziragaba, chef de l'une des coopératives des orpailleurs opérant à cet endroit, ce sont les agriculteurs qui remettent en bon état le site minier qui vient d'être exploité. Après avoir exploité l'or, il argue que les agriculteurs se précipitent pour y planter différentes cultures, car ces endroits sont fertiles.

Il est 10 heures passées de quelques minutes vendredi le 29 décembre 2023. Sous un soleil de plomb, les reporters environnementalistes réunis au sein du Réseau National pour la Réduction des Risques de Catastrophes débarquent dans le marais Rugeregere situé sur la colline Rugeregere de la commune Rugombo dans la province Cibitoke.

A première vue, il s'observe des orpailleurs en train d'extraire l'or dans ce marais juste là où passe la rivière Nyamagana. Ce sont en grande partie des jeunes garçons pleins de vigueur. La majorité de ces derniers portent des pelles à la main. D'autres se munissent de petits bidons de 5 litres. Ils exploitent tous ensemble de l'or dans des fosses qu'ils ont creusées.

Apparemment, ce n'est pas un travail facile. La fatigue se lit sur leur visage. La sueur coule à flot sur leur front. Ceux qui ont des bidons puisent à tour de rôle de l'eau qui sert à séparer l'or de la boue et d'autres dépôts.



Le pire est que ces orpailleurs indiquent qu'ils ne veillent pas au respect des normes environnementales. Leur devoir se limite seulement à chercher de l'or.

Ziragaba fait savoir que la situation est catastrophique dans des sites installés sur les montagnes. Les orpailleurs creusent des fossés très profonds, car il n'y a pas ni eau, ni pierres.

Saidi Anicet, chef de cabinet au bureau du gouverneur de la province de Cibitoke ne nie pas les faits. Il affirme que les contrats signés entre les coopératives et l'Office Burundais des Mines «OBM» disent que le site exploité doit être remis en bon état après exploitation comme le précise le code de l'environnement.

Pourtant, Saidi déplore que les

propriétaires de ces coopératives n'honorent plus cet engagement. «Nous avons demandé à l'OBM d'accorder d'autres autorisations d'exploitation de l'or aux coopératives après avoir vérifié qu'on a remis en bon état les sites déjà exploités», indique-t-il.

Et de s'inquiéter du fait que la situation est toute autre. Les mines à ciel ouvert s'observent sur les sites miniers répertoriés dans cette province.

Quid des conséquences ?

Et les conséquences de ce non respect

des normes environnementales sont fâcheuses. Ces mines sont remplies d'eau. Elles sont devenues comme des piscines. Les enfants ont tendance à aller nager dans ces étangs d'eau. Ce qui est à l'origine de certains accidents.

Il y a aussi beaucoup de moustiques dans ces endroits. Il ajoute que cette situation est à l'origine des glissements de terrain. Selon lui, les montagnes perdent le support et finissent par s'effondrer.

Cela est arrivé en 2019 dans la commune Mugina. Une colline s'est effondrée et en conséquence il y a eu des décès et pas mal de maisons se sont effondrées. Le même phénomène s'est produit dans les communes Mabayi et Bukinanyana de la même province.

Saidi souligne que le gouvernement est en train de faire tout son possible pour faire respecter les normes environnementales sur les sites miniers qui se trouvent dans la province de Cibitoke.

Notons que dans une formation des professionnels des médias sur les effets du mercure qui a eu lieu ces derniers jours, Ignace Mfatavyanka, cadre de l'OBM a fait savoir que cet office demande toujours aux orpailleurs de penser toujours à la remise en bon état des sites miniers qu'ils viennent d'exploiter et au port des lunettes, des gants et des bottines de protection pour éviter tout éventuel accident.

Jean Marie Vianney Niyongabo

ENVIRONNEMENT

Communes Rugombo et Buganda

Les collines Murambi et Rusiga menacées par le phénomène de glissement de terrain

Les habitants des collines Murambi et Rusiga de la province Cibitoke alertent du fait que ces collines sont menacées par le phénomène de glissement de terrain. Déjà 4 ha de ces collines ont été engloutis par les rivières Nyamagana et Rusizi. La RN 5 est aussi menacée

Le phénomène de glissement de terrain fait peur aux habitants de la colline Murambi en commune de Buganda et de la colline Rusiga en commune de Rugombo dans la province de Cibitoke.

Selon Mathias Karikuriyo, un sexagénaire habitant la colline Rusiga, les habitants de ces collines vivent la peur au ventre. Ils craignent d'être un jour emportés par ce phénomène combien inquiétant. «Nos champs de bananiers, d'orangers, de manguiers et de palmiers à huile ont été emportés», alerte-t-il.

Jacqueline Bukuru, rencontrée à cette colline abonde dans le même sens. Déjà, 5 ménages ont vidé les lieux suite au phénomène de glissement de terrain. Ces habitants font savoir que cette catastrophe s'observe depuis les années 2001 et 2002.

La colline Murambi a été engloutie par la rivière Nyamagana, affluent de la Rusizi. Et la colline Rusiga a été emportée par la rivière Rusizi.



Le phénomène de glissement de terrain fait peur aux habitants de la colline Murambi en commune de Buganda et de la colline Rusiga en commune de Rugombo dans la province de Cibitoke.

Un pont reliant le Burundi et la RDC emporté

Selon ces derniers, même les relations entre les Congolais et les Burundais ont été perturbées, car un pont qui reliait les deux pays juste vers la rivière Rusizi s'est effondré.

Anicet Saidi, chef de cabinet au bureau du gouverneur de la province de Cibitoke confirme

cette situation. Selon lui, la colline Murambi de la commune Buganda et la colline Rusiga de la commune Rugombo sont menacées par le phénomène de glissement de terrain.

4 ha engloutis

Déjà une superficie estimée à 4 ha a été engloutie par les rivières Rusizi et Nyamagana. Il alerte que même la RN5 n'est pas épargnée, car elle est à 500 mètres de l'endroit menacé par ce phénomène de glissement

de terrain. «Nous avons invité les experts pour en avoir plus. Nous attendons les résultats de leurs recherches», argue Saidi.

En ce qui est de la plantation des arbres fixateurs à cet endroit comme piste de solutions, le chef de cabinet au bureau du gouverneur de la province de Cibitoke explique que cela a été déjà réalisé.

Beaucoup de plants d'arbres ont été repiqués pour maîtriser ce phénomène. Pourtant, ils ont été

emportés par le même phénomène de glissement de terrain.

Il signale que le gouvernement compte délocaliser les habitants de cet endroit dans l'optique de les protéger, car ce phénomène s'observe souvent pendant la nuit. Pour la suite, il indique qu'il attend ce que vont proposer les experts comme pistes de solution dans l'objectif de maîtriser ce phénomène.

Jean Marie Vianney Niyongabo

De l'épargne pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes

L'épargne communautaire est perçue comme un antidote à la pauvreté extrême. Elle favorise la culture de l'épargne pour des millions de personnes hors circuit bancaire classique. Les communautés rurales s'autofinancent pour subvenir à leurs besoins élémentaires. Cependant, le régulateur du système financier tire sur la sonnette d'alarme. La Banque centrale vient de prendre des mesures restrictives à l'endroit de ceux qui opèrent en dehors du circuit bancaire

En décembre dernier, la rédaction du journal Burundi Eco a dépêché un reporter au Sud du pays pour réaliser des reportages sur le développement inclusif. Durant son séjour dans la province de Rutana plus précisément à Gihofi en commune Bukemba, il a pu échanger avec les membres des coopératives sur l'épargne communautaire.

D'après Mme Jéphrine Mpagazekumana, un quadragénaire à la tête de l'association « DUFASHE IMPFUVYI », les groupements pré-coopératifs participent au développements local. L'activité principale dudit groupement est d'épargner des petits montants à travers les cotisations des membres. Ces derniers cotisent entre 500 et 2 500 FBu par semaine. L'idée derrière est de combattre l'extrême pauvreté qui sévit dans les ménages. Ainsi, les membres de cette coopérative achètent à crédit l'huile. Ils ont deux semaines pour rembourser le montant dû. « Nous achetons un bidon de 20l que nous partageons équitablement avec tous les membres. Nous attendons que tout le monde rembourse avant de faire une autre commande. Chacun a deux semaines pour régler la facture », renseigne-t-elle.

Une association d'entraide

Ce groupement à vocation d'entraide investit également dans le développement agricole. Les membres sont souvent sollicités pour travailler dans les champs. Pour une demi-journée, chaque membre perçoit 1500 FBu quand il a travaillé pour un des membres de la coopérative alors que s'il embouchait un journalier, il paierait au moins 4 000 FBu.

La coopérative qui compte dans ses rangs 29 membres dont trois hommes vole au secours des orphelins. Chaque membre cotise 200 FBu pour venir en aide aux personnes vulnérables et aux orphelins. « A chaque rentrée scolaire, les élèves en situation d'indigence reçoivent un kit scolaire pour les encourager à poursuivre leurs études », fait savoir Mme Mpagazekumana.

L'union fait la force

Les coopérateurs se sont inspirés des discours de feu président Pierre Nkurunziza qui invitait de temps en temps la population à travailler en synergie pour s'auto développer. « De son vivant, il nous disait que c'est une grande perte de voir que les femmes ne sont pas regroupées en coopératives. Il ne cessait de sensibiliser sur les avantages de travailler en groupement, surtout en ce qui l'épargne et le crédit », se remémore la responsable de la coopérative DUFASHE IMPFUVYI qui jouit d'une expérience dans la gestion des coopératives. Elle fut membre d'une autre coopérative, mais elle a claqué la porte car la



Les associations de crédit et d'épargne des villages développent la culture de l'épargne, du crédit et renforce la cohésion sociale.

coopérative était caractérisée par une opacité dans la gestion des fonds.

L'union fait la force, dit-on. Les membres de la coopérative ont de quoi se réjouir. A la fin de chaque année, ils partagent le montant épargné, mais rien n'empêche celui qui est en besoin de financement de contracter un petit crédit remboursable moyennant un faible taux d'intérêt. A titre illustratif, quand on contracte un crédit de 10 000 FBu, on rembourse 11 000 FBu. Ce qui permet aux membres de la coopérative de subvenir à leurs besoins.

Pour une bonne gestion des fonds et une meilleure traçabilité, chaque

opération est enregistrée dans un registre tenu régulièrement. La trésorerie verse chaque fois que de besoin sur un compte ouvert dans une microfinance de la place les cotisations. La présidente de la coopérative souhaite investir dans le petit commerce. « Nous envisageons mettre en place une boutique alimentaire au profit des membres de notre coopérative et de la population environnante. Ce qui permettra aux membres de la coopérative de s'approvisionner en denrées alimentaires », dévoile Mme Jéphrine Mpagazekumana. Leur ambition est de lancer un business rentable même si le budget fait toujours défaut.

Un projet valise

Le modèle Village Savings and Loan Association (VSLA) est répandu à l'échelle mondiale, surtout dans les pays en développement. Depuis les années 1990, il aide des millions de personnes pauvres à accéder et à gérer leurs propres services financiers de base en toute indépendance et transparence. L'approche d'épargne communautaire est très récente. Elle a été largement vulgarisée par les Ongs œuvrant dans le développement communautaire au Burundi. Des groupements d'épargne communautaires ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire.



En dépit des avantages susmentionnés, les SILCs et les tontines peuvent conduire à des cas de blanchiment d'argent, de vols ou aboutir à des conflits sociaux.

L'épargne communautaire diffère étrangement de la microfinance. Au moment où les Institutions de Microfinance (IMF) mettent l'accent sur le crédit, les revenus générés par les intérêts constituent leur principale source de revenus. L'épargne améliore la gestion de la trésorerie des ménages et convient pour les communautés plus pauvres. D'ailleurs, personne ne s'est jamais plaint d'avoir trop d'épargnes.

Les tontines, un couteau à double tranchant

Ces derniers jours, la Banque centrale veut en découdre avec les circuits illicites d'épargne et de crédit. Dans un communiqué du 14 décembre 2023, la BRB a alerté le public sur l'existence d'activités illégales exercées à travers des systèmes frauduleux et des groupements de personnes souvent appelés « SILCs ». Le régulateur juge que ces activités illégales peuvent faire objet de poursuites pénales. La Banque centrale encourage le public à collaborer avec les institutions qui sont sous son contrôle.

Dans un entretien avec nos confrères du journal IWACU, l'économiste Diomède Ninteretse rappelle que les associations de crédit et d'épargne des villages développent la culture de l'épargne, du crédit et renforce la cohésion sociale. En dehors de ces crédits, indique-t-il, les gens discutent de leur vie au niveau des quartiers et des collines. En dépit des avantages susmentionnés, les SILCs et les tontines peuvent conduire à des cas de blanchiment d'argent, de vols ou aboutir à des conflits sociaux. Pour la Banque centrale, les flux financiers illicites fragilisent le portefeuille des institutions financières en gonflant la taille des créanciers non recouvrables. Pire encore, ils détériorent la confiance entre les agents économiques et les intermédiaires financiers officiels. Ce qui peut déstabiliser toute l'économie nationale.

Benjamin Kuriyo

Le modèle de l'Association villageoise d'épargne et de crédit (VSLA) crée des groupes d'épargne autogérés et auto capitalisés qui utilisent l'épargne de leurs membres pour s'accorder mutuellement des prêts. Généralement, ils comptent entre 10 et 25 membres et proposent des services d'épargne, d'assurance et de crédit autogérés dans les bidonvilles urbains et les zones rurales isolées.

Les études déjà menées sur cette approche montrent que le villageois est moins intéressé à diriger une entreprise qui a besoin de crédit pour se développer. Bien qu'ils bénéficient de prêts, la plupart des membres des groupes d'épargne (GS) sont réticents à prendre des risques et préfèrent généralement stabiliser les flux de trésorerie des ménages en épargnant plutôt que de contracter des emprunts qui comportent un risque d'endettement. En ce sens, les VSLA constituent un moyen efficace d'aider même les ménages les plus pauvres à gérer leur argent plus efficacement et à éviter de s'endetter. Le modèle offre de manière fiable les bons produits au juste prix et cela sur le pas de la porte.

Le handicap physique n'est pas une fatalité

Les jeunes vivant avec un handicap ne sont pas en laisse pour se lancer dans l'entrepreneuriat. Au chef-lieu de la province Rutana, une coopérative des personnes vivant avec un handicap excelle dans la couture moderne. Sur appui technique et financier du PAEEJ, les membres de cette coopérative ont mis en place un atelier de couture. Leur unité de confection des habits tourne à plein régime même si les défis ne manquent pas



Benny-Emile Barutwanayo : « Après nos études, nous avons décidé de nous regrouper pour créer notre propre boîte au lieu d'alimenter les faux espoirs de décrocher un job quelque part ».

deux ans d'activité, les membres de la coopérative ont de quoi se vanter. Il y a trois mois, ils ont reçu un appui financier du Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes (PAEEJ) de plus de 9 millions de FBu pour donner un coup de pouce aux travaux. Ainsi, ils ont pu investir dans les équipements avec un montant de plus de 5 millions de FBu rien que pour acheter une machine brodeuse. Cependant, les défis ne manquent pas.

Migration vers l'économie formelle

Le président de la coopérative fait savoir qu'ils ont besoin de financements pour investir dans la mode en achetant de nouveaux équipements et d'autres consommables. « Nous souhaiterions débiter la confection des habits notamment les vestes, mais le budget nous fait défaut. Les équipements notamment les machines spécialisées et les tissus de bonne qualité sont budgétivores.

Nous avons besoin d'au moins 20 millions de FBu pour innover dans ce domaine et faire la différence avec les tailleurs traditionnels », explique le président de la coopérative.

Pour le moment, la machine brodeuse acquise avec le financement du PAEEJ leur permet de gagner la confiance des clients. Ils se spécialisent de plus en plus dans la broderie et la confection des modèles de pagnes pour femmes. Les membres de la coopérative apprennent également les bases de la finance formelle. Le trésorier enregistre toutes les dépenses et les recettes. Un certain montant est épargné sur un compte ouvert dans une microfinance de la place. Cette pratique facilite non seulement le paiement des fournisseurs, mais aussi la liquidation du crédit du PAEEJ au cours des trois prochaines années.

Changement de mentalités...

Le président de la coopérative

conseille les autres jeunes de changer de mentalités en évoluant avec le temps. Au lieu de braquer les yeux sur l'Etat dans l'espoir de décrocher un emploi, le mieux serait d'initier des activités génératrices de revenus quitte à créer de l'emploi. « Nous qui vivons avec un handicap, nous avons bravé la peur et d'autres préjugés en participant aux concours d'idées avec les autres personnes dépourvues de difficultés motrices », s'émerveille-t-il. Le président de la coopérative fait savoir qu'il a connu de légers soucis surtout avec les lourdeurs administratives pour constituer son dossier de projet, les difficultés liées au coup de transport pour défendre son idée d'entreprise. Pire encore, son plan d'affaires nécessite des retouches, car les prix des équipements proposés lors de la présentation du projet ont radicalement changé avec la hausse vertigineuse des prix des produits importés. Ce qui fait que l'appui du PAEEJ n'a pas pu couvrir l'ensemble des besoins. Il sollicite les concours des autres partenaires pour l'appuyer afin de réaliser son rêve de mettre sur pied une industrie textile.

Le PAEEJ à l'œuvre dans la région du Moso

Dans la province de Rutana, les jeunes qui se sont confiés au journal Burundi Eco affirment qu'ils ont eu vent des interventions du PAEEJ. Néanmoins, ils ont du mal à innover et constituer des projets bancables. Lors de notre séjour dans les communes de Rutana, Giharo et Bukemba, nous avons constaté que les jeunes entrepreneurs sous le blason du PAEEJ ne sont pas nombreux comparativement aux autres parties du pays. Apparemment, les jeunes surtout ceux qui n'ont quitté le banc de l'école avant de

terminer leurs études s'orientent vers le commerce, le transport et les activités champêtres.

Aimable Ndayisaba, chef d'antenne PAEEJ à Rutana affirme que dans cette circonscription d'ailleurs comme dans d'autres régions du pays, les jeunes éprouvent des difficultés dans la conception des projets. Beaucoup de jeunes fréquentent nos bureaux en quête de financement. Certains d'entre eux viennent avec des idées de projet et d'autres veulent un appui financier pour renforcer les unités existantes. Les agents du PAEEJ accompagnent les entrepreneurs en herbe au niveau communal et provincial. Ainsi, des sessions de coaching et de renforcement des capacités sont organisées pour aider les jeunes à parfaire leurs projets. Nous formons les candidats sur la conception des plans d'affaires, car tout projet n'est nécessairement pas bancable. De plus, les jeunes doivent proposer des projets réalistes et réalisables compte tenu de la capacité d'absorption et de gestion des fonds.

Le capital humain est un grand atout même si la plupart des jeunes sous-estiment leurs réelles capacités à exceller dans l'entrepreneuriat. « Nous les aidons à compléter le formulaire de demande de financement à soumettre au PAEEJ pour analyse. Pour ceux qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école, nos agents dépêchés sur terrain organisent des séances de sensibilisation sur l'éducation financière et le travail en synergie ». Ces derniers se mettent ensemble par groupe de 10 ou plus pour exercer des activités agropastorales. Le PAEEJ appuie les jeunes de 16 à 40 ans. Pour le moment, le programme entre dans sa troisième année d'exécution.

Benjamin Kuriyo

ACTUALITE REGIONALE

La Tanzanie autorise l'importation du sucre pour faire face au déficit d'approvisionnement

Dans la revue de la presse régionale de ce numéro 592 du vendredi 12 janvier 2024, le journal Burundi Eco parlera d'une autorisation d'importation de 50 mille tonnes de sucre par la Tanzanie pour satisfaire la demande intérieure. Il reviendra sur les commerçants Burundais empêchés d'exercer à l'Est de la RDC et la suppression des visas au Kenya qui cause polémique

Selon l'agence Ecofin, le gouvernement tanzanien a décidé d'autoriser l'importation de 50 000 tonnes de sucre entre janvier et février 2024.

Ce médium écrit que les données officielles signalent que la production locale de sucre a affiché une baisse de 30 000 tonnes par rapport à la demande intérieure. Celle-ci s'élevait à 490 000 tonnes de sucre.

Ce qui a causé le déficit de la production est que les principales régions productrices de canne à sucre comme Kilimandjaro et Morogoro ont connu de fortes pluies. Ce qui a conduit à l'arrêt des principales activités des usines de transformation. Cela sur une période de deux mois. L'agence Ecofin notifie que la décision du gouvernement tanzanien de

recourir à l'importation en ce début d'année vise à atténuer le déficit d'approvisionnement et à contenir les hausses de prix observées dans certaines régions du pays dont Mwanza, Arusha, Iringa et Manyara. Cela au moment où le prix de vente au détail du kilogramme de sucre se situerait actuellement entre 4 000 et 5 000 shillings, soit entre 1,6 et 2 USD contre 3 000 et 3 200 shillings, soit 1,2 USD en fin d'année 2023.

Est de la RDC : Les petits commerçants Burundais dans le viseur de la société civile

D'après la radio Okapi, les acteurs de la société civile congolaise du Sud-Kivu se sont opposés au début de cette année à la traversée de petits commerçants burundais vers la ville et le territoire d'Uvira à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

« Des jeunes Congolais sont descendus depuis vendredi le 5 janvier 2024 vers la frontière congolaise de Kavimvira pour pourchasser tout Burundais porteur de marchandises vers Uvira », lit-on sur Okapi.

Martin Mafikiri, coordonnateur de la société civile à Uvira a déclaré qu'il s'agit d'une action de réciprocité face aux tracasseries que subissent les Congolais à Gatumba au Burundi.



La décision du gouvernement tanzanien de recourir à l'importation du sucre en ce début d'année vise à atténuer le déficit d'approvisionnement et à contenir les hausses de prix observées dans certaines régions du pays.

Pour lui, le Burundi et la RDC avaient ratifié le document d'exonération et de facilitation des produits crus, comprenant une série de produits relatifs au régime commercial simplifié à travers le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA).

Pourtant, le Burundi n'indique pas lesquels des produits ratifiés ne doivent pas traverser la frontière vers la RDC et en quelle quantité. De plus, beaucoup d'autres petits commerçants transfrontaliers Congolais sont victimes d'actes de vandalisme et de tracasserie à

plusieurs barrières érigées entre Gatumba et Kajaga au Burundi.

Cette situation a fait que près de 200 petits commerçants Burundais soient bloqués. Le chef de poste du Burundi, le colonel Bonaventure Nijimbere a traversé la frontière samedi le 6 janvier pour s'enquérir de la situation.

Les Congolais lui ont transmis des noms des personnes impliquées dans ces tracasseries à Gatumba. L'ambassadeur de la RDC au Burundi, Willy Mabika, lui aussi, a fait le déplacement vers la frontière.

Kenya : La suppression du visa inquiète

La suppression du visa au Kenya déjà effective pour booster le tourisme est dénoncée par les voyageurs, selon Africa24.

Le médium informe que plusieurs voyageurs ont dénoncé le système sur les réseaux sociaux. Il a fait remarquer que selon les autorités kenyanes, près de 10 000 personnes ont demandé une autorisation électronique de voyage (ETA), mais que seulement plus de 4 000 dossiers ont déjà été traités.

Et de continuer : « La nouvelle disposition pénalise les ressortissants d'une cinquantaine de pays qui étaient jusqu'ici exemptés de visa pour la destination Kenya, notamment le Ghana, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe... » avant d'indiquer que désormais ils doivent obtenir l'autorisation électronique de voyage.

Les voyageurs doivent tout de même, avant de fouler le sol de ce pays demander une autorisation de voyage. Celle-ci s'obtient 72 heures avant le voyage en remplissant une demande en ligne. Un droit d'entrée de 30 dollars (environ 27 euros) est également exigé.

Revue de la presse régionale préparée par Mélance Maniragaba



VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE
VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR
DES CADEAUX CUSTOMISÉS
DE FIN D'ANNÉE?

PARMI SA GAMME DE PRODUITS,
HOPE DESIGN VOUS PROPOSE
DES GOURDES PERSONNALISÉES

